Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260827-68_2026-DE

Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

68-2026
Nomenclature : 3.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20 août 2026

Date d'affichage
28 août 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 27 août, à 18h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Minaud, Cervi, Guérin-Leconte, Serra, Aubault, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Foliard, Orain

Procurations de Mme Foliard à Mme Gillet, de Mme Orain à Mme Guérin-Leconte

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Guérin-Leconte a été élu secrétaire de séance

68-2026 BAIL COMMERCIAL – 15 PLACE DE L'ÉGLISE – CHANGEMENT DE PRENEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le fonds de commerce du restaurant situé 15 place de l'Église fait l'objet d'une cession entre LA FERME DES SAVEURS représentée par M. CHESNAY et la SARL FERME DES SAVEURS EXPLOITATION représentée par Mme TROTEL.

Il est rappelé qu'un bail commercial portant sur ce local, propriété de la commune, a été conclu le 25 février 2025, avec prise d'effet au 1er mars 2025. Il est précisé page 14 dudit bail que toute cession « devra avoir lieu par acte notarié auquel le bailleur sera appelé ». Ainsi, le projet d'acte de cession a été transmis par l'étude de Me ROBERT.

À la suite de la cession du fonds de commerce, le bail commercial se poursuit conformément à ses stipulations et aux dispositions du Code de commerce. Le nouveau propriétaire du fonds de commerce, la SARL FERME DES SAVEURS EXPLOITATION représentée par Mme TROTEL, devient le nouveau preneur du bail, celui-ci continuant à produire tous ses effets aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la cession du fonds de commerce du restaurant situé 15 place de l'Église et du changement de preneur du bail commercial conclu le 25 février 2025, ledit bail se poursuivant dans les mêmes conditions au profit du nouveau titulaire du fonds de commerce ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de cession du fonds de commerce du restaurant situé 15 place de l'Église auprès de Me ROBERT en tant que bailleur, conformément à la page 14 du bail commercial en vigueur.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

